AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C0262
FR0011471135-FS0116

18 février 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ERYTECH PHARMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 17 février 2014, la société anonyme Idinvest Partners[1] (117 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds, a déclaré avoir franchi en baisse, le 13 février 2014, les seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société ERYTECH PHARMA et détenir, pour le compte desdits fonds, 989 543 actions ERYTECH PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 17,80% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ERYTECH PHARMA sur le marché.

[1] La société Idinvest Partners est contrôlée par la société en commandite par actions IDI. La société Idinvest Partners déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 239-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 5 558 952 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.